

ATTENTION

Du fait de la mise en place de la dématérialisation de la licence par la Fédération Française d'Athlétisme, il est obligatoire que les licenciés fournissent une adresse courriel personnelle, la licence étant dorénavant envoyée par mail. Néanmoins, il reste essentiel de renseigner correctement l'adresse postale.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : n° licence Athlétisme 2023-2024 : Club :

Adresse (+ C.P.-Ville) :

n° de tél : n° de portable :

Adresse e-mail (**indispensable**) :

Personne à prévenir (nom + tél.) :

Déjà licencié(e) dans une autre section sportive de l'O. F. P. : OUI - NON (1) si oui, laquelle :

Le licencié (ou les parents pour les mineurs), autorise le club à le photographier en compétition dans le but de mettre les photos sur le site du club : OUI - NON (1)

Documents à joindre impérativement à la présente fiche :

- Certificat médical de moins de 3 mois précisant l'aptitude à la compétition (sauf pour licences Santé Loisir) *
- Règlement de votre cotisation (possibilité de régler en 3 fois : établir 3 chèques à l'inscription, débités en décalé)
- Autorisation d'intervention chirurgicale pour les mineurs (ci-dessous)

Les horaires de tous les entraînements sont sur le site : <http://ofp-athle.fr> ou sur notre Facebook ou Instagram

TARIFS

- Baby Athlé (né à partir de 2020)..... 120 €
- Licence Jeunes, Compétitions, Vétérans (né à partir de 2018) 137 €
- Licence Etudiant (sur présentation de la carte étudiant) 107 €
- Licence Santé Loisir - Loisir Running* 107 €
- Licence Encadrement (non pratiquant) 107 €
- Survêtement club - Baby à Benjamins (à régler à part de la licence) 6€
- **Demande du maillot "club" - Taille :** (T-shirt gratuit pour les "Jeunes" remis à la première compétition)

Tarif dégressif sur le montant

total

- A partir de 3 licenciés : - 10 %
- A partir de 5 licenciés : - 15 %

Tout dossier incomplet ne sera pas traité, donc, pas d'enregistrement de la licence (Dossier à remettre à l'Entraîneur)

Possibilité d'essayer 2 à 3 séances avant de payer, nous ne remboursons pas la licence après encaissement.

***RAPPEL** : les licenciés "Loisir Running" ne peuvent pas faire de Championnats (sauf autorisation de l'organisateur), ni se qualifier pour des Championnats. Ils peuvent participer à des compétitions "open". Ils doivent avoir un certificat médical précisant "APTE A LA COMPETITION" - Les licenciés "Santé Loisir" ne peuvent faire aucune compétition, mais seulement pratiquer et suivre les entraînements et/ou la Marche Nordique. Ils présenteront un certificat médical mentionnant simplement "apte à la pratique de l'athlétisme". (**Certificats en ligne sur notre site**)

Antécédents médicaux :

Je soussigné, demeurant à autorise mon fils, ma fille (1) mineur(e) (en qualité de :) à être inscrit à la section athlétisme de l'O. F. P. En outre. **J'accepte que les responsables de la section autorisent en mon nom, toute intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin** et donne mon accord pour la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage. En effet, le Code du sport précise qu'une absence d'autorisation parentale pour les contrôles sanguins est constitutive d'un refus de se soumettre aux procédures de contrôle (1)

(1) Rayer la mention inutile ou le texte en cas de refus

Fait à, Signature

Le.....

ATTENTION : la nouvelle saison débutant dès le 1^{er} septembre 2024, les licences devront être renouvelées pour les compétitions de rentrée de septembre.